

## Une équipe pluridisciplinaire

spécialisée dans la psychiatrie de la personne âgée:

- Psychiatre
- Infirmier(e) spécialisé(e)
- Psychologue
- Assistant(e) des services sociaux

qui intervient dans tous les **E.H.P.A.D.** de Haute-Vienne

Pour faire face aux situations de crise qui peuvent survenir en Institution, l'intervention de l'**E.M.E.S.P.A.** permet une première évaluation infirmière de l'état de santé de la personne âgée.

Une concertation pluridisciplinaire de l'**E.M.E.S.P.A.** permet ensuite de proposer une conduite à tenir au médecin traitant.

En cas de nécessité et en l'absence de psychiatre référent des consultations d'urgences sont organisées au Centre du Patient Âgé à Limoges, avec un psychiatre spécialiste des pathologies de la personne âgée.

Dans tous les cas, l'intervention se déroule avec l'accord du médecin traitant qui reste le seul référent médical de la personne âgée.



L'Equipe Mobile d'Evaluation et de Suivi des Personnes Âgées se déplace sur demande pour aider au diagnostic et à la prise en charge des troubles psychiques de la personne âgée

## Equipe Mobile d'Evaluation et de Suivi de la Personne Âgée (E.M.E.S.P.A.) en E.H.P.A.D.

Pour une aide au diagnostic et à la prise en charge des troubles psychiatriques dans les **Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes**

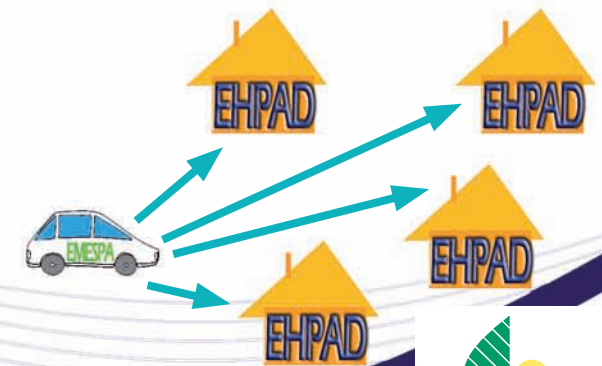
Expertise

Diagnostic

Evaluation

Propositions thérapeutiques

Consultation d'Urgence



**05.55.14.56.15**  
de 8h30 à 17h

**Dans les EHPAD**  
l'EMESPA intervient à des fins

## Sa mission

Elle accompagne la prise en charge des résidents des **E.H.P.A.D.** de Haute-Vienne présentant des troubles psychologiques et/ou comportementaux qui relèvent du champ de compétence de la psychiatrie de la personne âgée.

## DIAGNOSTIQUES

Expertise des situations relevant du champ de compétence de la psychiatrie de la personne âgée.

Pour :

- Aide au diagnostic,
  - Expertise,
  - Préconisations thérapeutiques,
  - Eventuelles consultations en urgence
- ▲ sur demande du médecin traitant ou du médecin coordonnateur (après accord du médecin traitant),
  - ▲ en l'absence de psychiatre référent,
  - ▲ après validation de la nécessité de l'intervention par l'**E.M.E.S.P.A.**

## THERAPEUTIQUES

Actions thérapeutiques et suivi des patients

Pour :

- les personnes atteintes de troubles psychiques et/ou comportementaux relevant de la compétence de la psychiatrie de la personne âgée.
- Les résidents qui développent une pathologie psychiatrique nécessitant une prise en charge spécifique sur prescription de leur psychiatre référent.

**Contactez l'E.M.E.S.P.A : 05.55.14.56.15**  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

